

Exposition : restitution des ateliers enfants



Une cour Oasis

avec le
CAUE

du Val-de-Marne

LES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

Créés sous forme associative par la Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, les CAUE œuvrent pour la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Ce sont des organismes départementaux de conseil, d'information, de formation, de rencontres et d'initiatives, ouverts à tous.

L'objectif du CAUE du Val-de-Marne est de prendre en compte les préoccupations de qualité environnementale et de développement durable dans le bâti et dans l'aménagement urbain, et de participer à la valorisation et à l'amélioration du patrimoine architectural, urbain et naturel dans le respect de la diversité de chaque territoire en y incluant les usagers-citoyens.

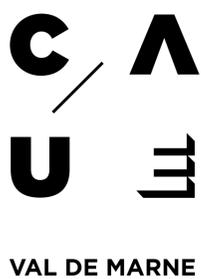


Conseil
d'architecture
d'urbanisme &
de l'environnement

VAL DE MARNE



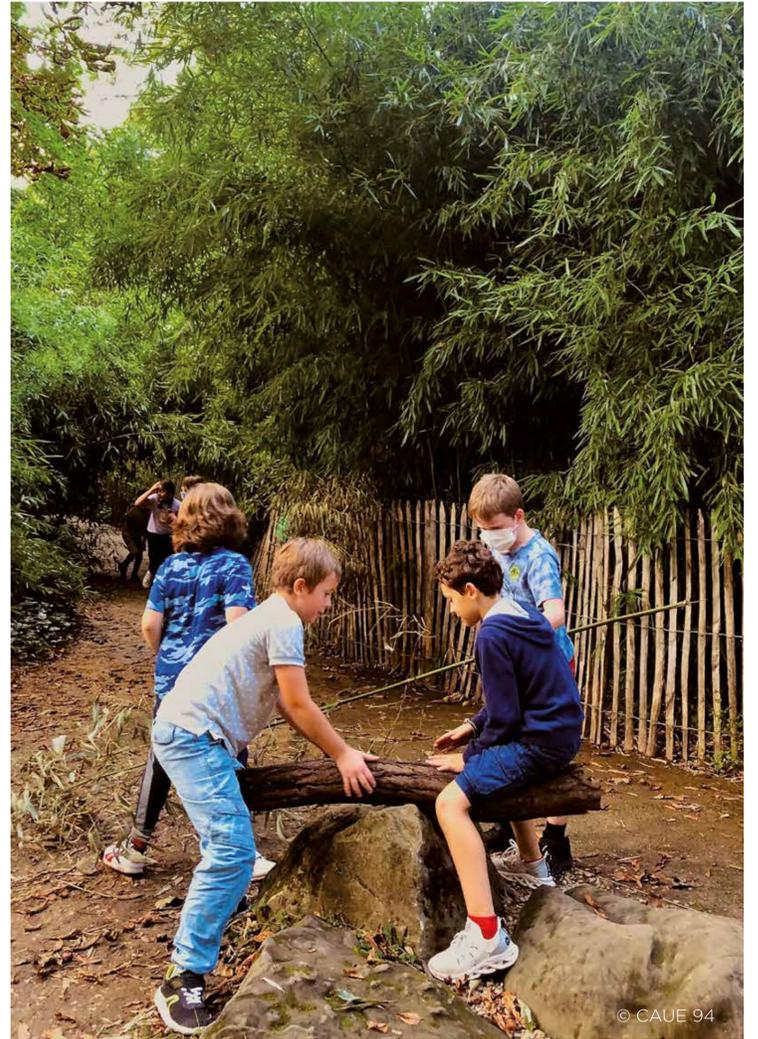
UNE COUR OASIS



Introduction

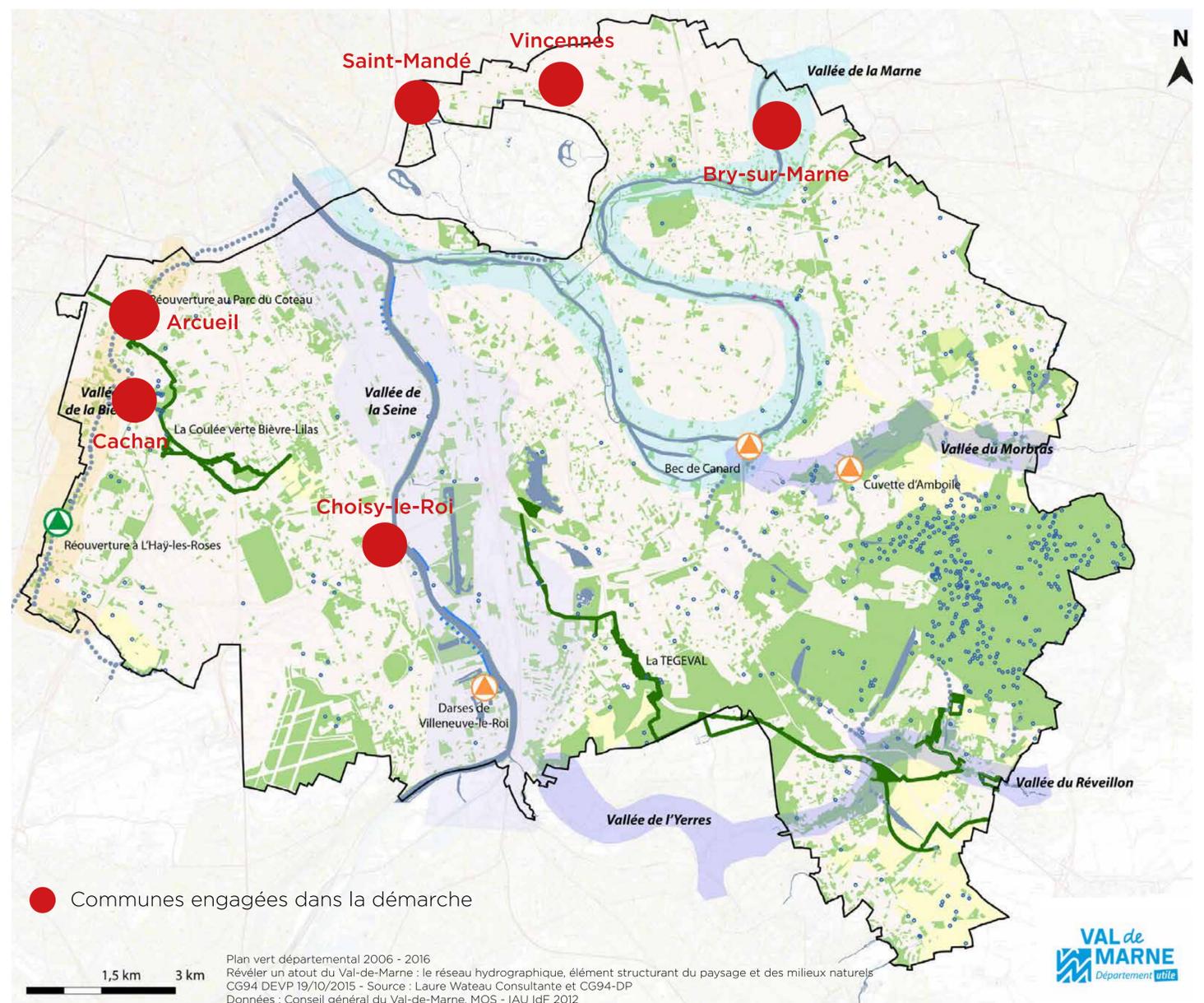
S'inspirant des cours Oasis, une démarche menée par le CAUE de Paris, le CAUE du Val-de-Marne met en place cette année un **dispositif de co-conception** afin d'initier des projets de **transformation de cours d'écoles** visant à atténuer les effets néfastes des îlots de chaleur urbains et à **renforcer le lien de l'enfant à la nature**.

Accompagné par un **paysagiste** ou **urbaniste-conseil** du CAUE, chaque projet naîtra de la considération de toute la singularité des contextes urbain, géographique, paysager et social de l'école, mais également de l'écoute et de l'attention portée aux besoins, rêves et **propositions des enfants et adultes** qui y apprennent, jouent, travaillent au quotidien.



Pour cette première année, **six communes du département**, accompagnées par le CAUE, se sont engagées dans la démarche.

Six communes du Val-de-Marne engagées dans la démarche « Une cour Oasis » avec le CAUE 94





« Convoquer la géographie pour faire éclore les projets situés. »

© CAUE 94

Face à la crise climatique, et plus particulièrement dans les zones urbaines, il est aujourd'hui **nécessaire de repenser les infrastructures** telles que nous les connaissons, de les adapter et de les transformer en créant des espaces destinés à « **rafraîchir** » nos villes.

Grâce à leur superficie non négligeable et à leur répartition homogène, les **cours de récréation** des établissements scolaires constituent de **véritables leviers** à l'échelle de notre territoire pour améliorer les conditions de vie des usagers et plus largement, celles des habitants situés à proximité.

Les élèves passent en moyenne **deux heures par jour** dans la cour de récréation, plus encore pour ceux qui restent au goûter ou à l'étude. L'**espace extérieur** de l'école est donc **primordial**. Différentes études révèlent que **la nature a une influence positive** sur le bien-être et le développement des enfants.

Les cailloux, le sable, la terre, les végétaux développent la coordination, l'agilité ou encore la sensibilité à la nature.

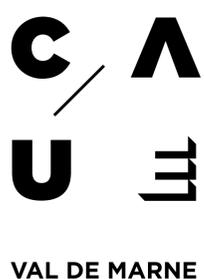
Ainsi, cette démarche cherche à **rétablir le lien à la nature** des petits citoyens en végétalisant et en désimperméabilisant des cours d'écoles qui sont encore majoritairement des surfaces asphaltées, plates et pauvres en biodiversité.



© CAUE 94



UNE COUR OASIS

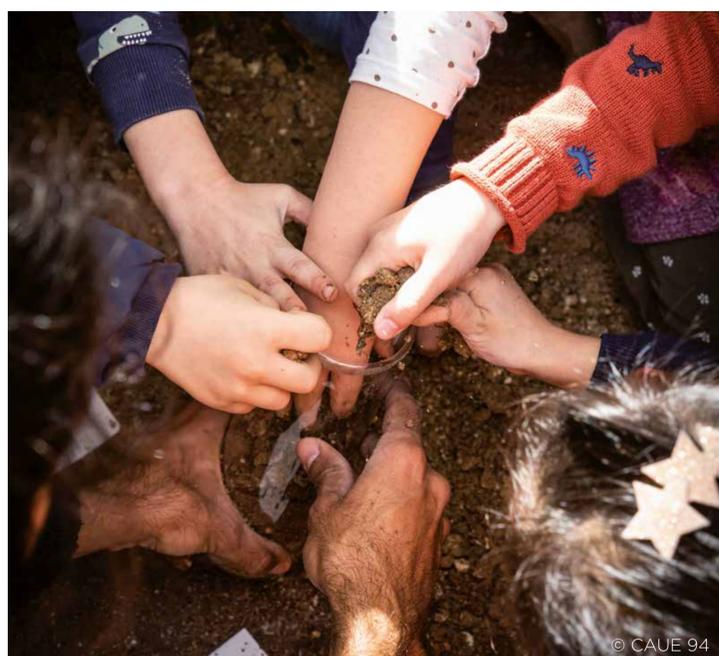


Objectifs



La transformation des cours d'écoles répond à **deux objectifs principaux** :

- **Améliorer le bien-être** des enfants et l'apaisement du climat scolaire ;
- **Participer** à l'adaptation **au changement climatique** des villes.



Les transformations peuvent prendre plusieurs formes :

- La **désimperméabilisation** des sols grâce à la mise en œuvre de sols naturels qui limitent les effets de réverbération de la chaleur.
- Une **végétalisation accrue** qui, grâce à des zones d'ombre, crée des îlots de fraîcheur.
- Des **aménagements ludiques** pour favoriser de nouvelles pratiques dans la cour.
- Une **nouvelle gestion** alternative **des eaux pluviales** afin d'avoir une gestion responsable des ressources : infiltrer l'eau dans le sol...

Le projet « Une cour Oasis avec le CAUE du Val-de-Marne » vise à sensibiliser, à éduquer et à engager les citoyens, petits et grands, dans l'amélioration de notre cadre de vie, dans celle du mieux vivre ensemble mais aussi dans la préservation de notre environnement.

INFORMATION, SENSIBILISATION ET CO-CONCEPTION

(de septembre à décembre)

- **Des temps** d'ateliers d'information et de sensibilisation **avec les adultes** :

Il s'agit de journées d'information, de sensibilisation et de retours d'expériences sur d'autres « cours Oasis » destinés aux chefs d'établissement, équipes éducatives, équipes d'entretien, services de la ville et parents d'élèves engagés dans la démarche.

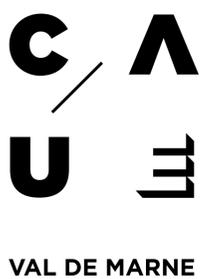
- Des temps d'**ateliers et de sorties avec les enfants et les équipes éducatives** :

Ces temps permettent l'acquisition de différentes notions liées au projet ainsi que la réalisation de diagnostic de leur cour d'école. Puis, grâce à l'utilisation d'outils ludiques (maquettes, collages, préfiguration dans la cour...), ils incitent les enfants à imaginer des propositions d'aménagements. Cette exposition permet de restituer ce travail collectif.





UNE COUR OASIS



Étapes du dispositif



- Des temps d'**ateliers de co-conception** avec les **adultes** :

Sur la base des scénarii qu'auront formulés les enfants, ces temps d'échanges entre les équipes de l'école, la commune et les parents d'élèves permettront d'identifier les contraintes des propositions et de réfléchir ensemble à la meilleure manière de coordonner pratiques existantes et faisabilité du projet (notions de risques, organisation pratique...).

RÉALISATION DES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

(de janvier à novembre)

Dès janvier prochain, une équipe de maîtrise d'œuvre sera chargée de transformer ces propositions en un véritable projet opérationnel.

Après le chantier de réalisation prévu à l'été, une journée de **plantation participative** se déroulera à l'automne suivant avec les enfants, les équipes éducatives, les parents d'élèves, le service des espaces verts de la commune et la maîtrise d'œuvre.

